



BUDGET

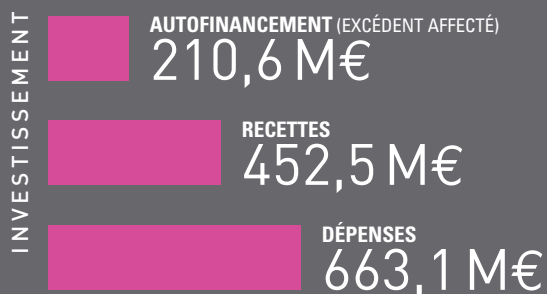
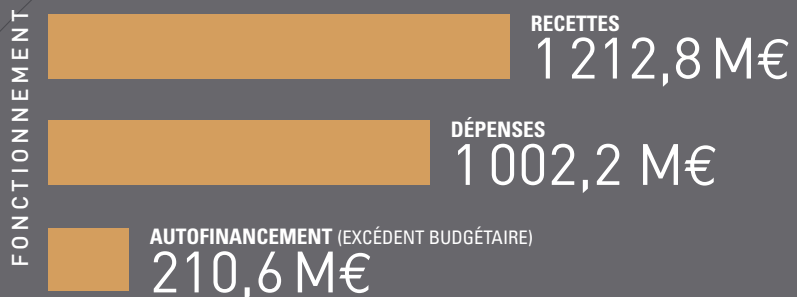
2010

GRANDLYON
communauté urbaine

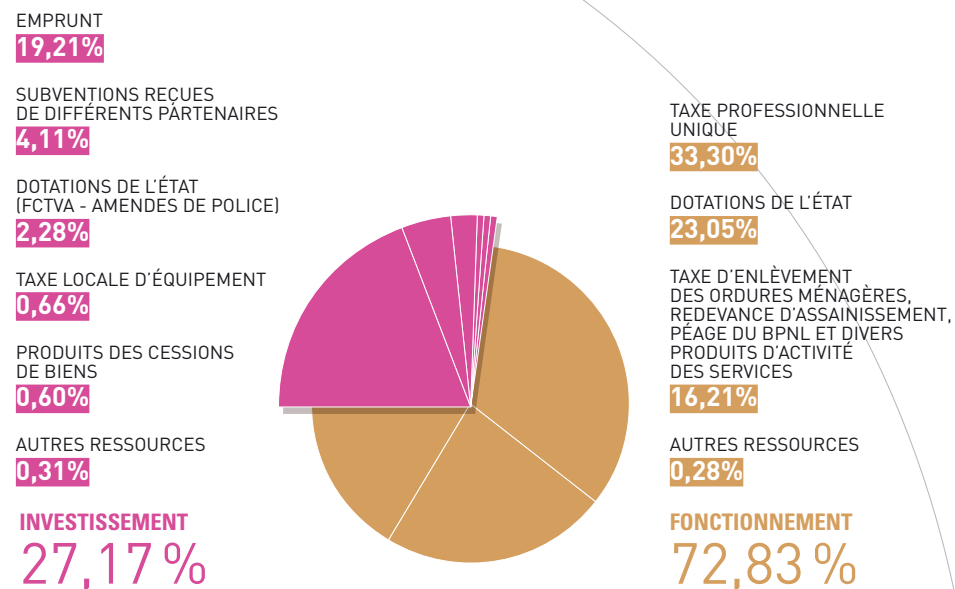
BUDGET 2010

1 665,3 MILLIONS D'EUROS

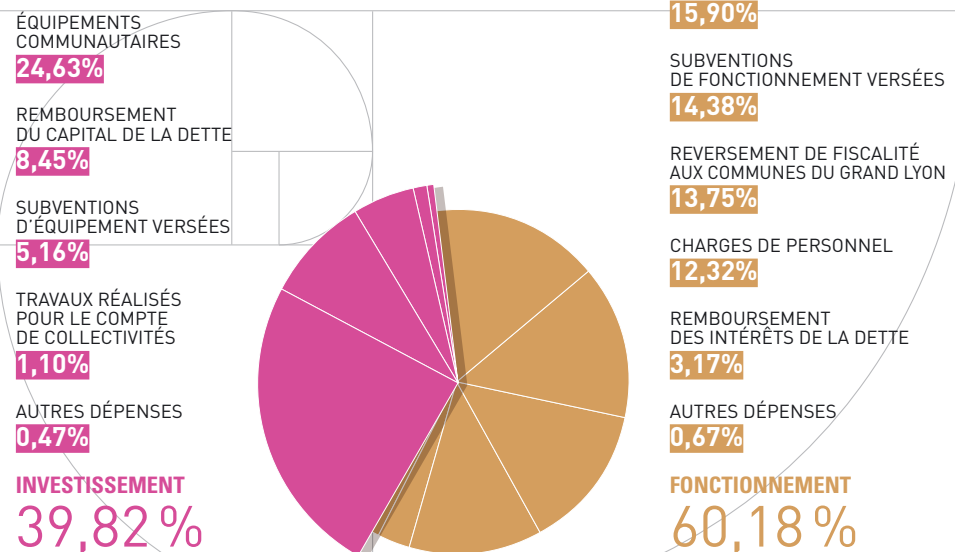
1



SOURCES DE REVENUS



NATURE DES DÉPENSES



(en millions d'euros)

CHAPITRES BUDGÉTAIRES

DÉPENSES RECETTES

impôts et taxes		675,1	→	■ fiscalité : 565,9 M€ - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 106 M€ - impôts et taxes spécifiques liés aux activités de service : 3,2 M€
dotations et participations		372,5	→	■ dont dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) : 329,5 M€
produits des services		130,9	→	■ dont redevance assainissement : 59,2 M€ - recettes des péages du Boulevard Périphérique Nord de Lyon (B.P.N.L.) : 25,8 M€ - vente d'énergie produite par les usines d'incinération : 7,17 M€ - facturation travaux de voirie : 10,25 M€ - redevance raccordement à l'égout : 4,5 M€ - vente de matériaux issus de la collecte sélective : 4 M€ - redevance pour incinération des ordures ménagères : 2,1 M€
autres produits de gestion courante		33,0	→	■ dont locations des immeubles : 13,8 M€ - redevance pour la gestion de l'eau potable : 11,45 M€ - redevance des parcs de stationnement : 5 M€
produits exceptionnels		1,3		
charges à caractère général	264,8		→	■ dont enlèvement - incinération et valorisation des ordures ménagères : 71,3 M€ - nettoyage et déneigement : 35,7 M€ - travaux d'entretien des voiries : 46,1 M€ - entretien des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement : 28,5 M€ - gestion du patrimoine des biens et matériels : 34,9 M€
versement de fiscalité aux communes	229,0		→	■ attributions de compensations versées : 211,8 M€ - dotation de solidarité communautaire : 17,2 M€
charges de personnel	205,1		→	■ pour un effectif moyen payé en 2009 de 4 672 agents dont 3 456 pour la catégorie C, 572 pour la catégorie B et 644 pour la catégorie A et un taux de vacance d'emploi moyen de 3%
autres charges de gestion courante dont subventions	203,2		→	■ dont contributions au SYTRAL : 121,6 M€, au SDIS : 27,4 M€ - versement au Département de la moitié des recettes nettes du péage du BPNL : 5,8 M€ - aide au secteur locatif : 4,9 M€
gestion financière	52,9		→	■ gestion de la dette
charges exceptionnelles dont subventions	44,6		→	■ dont participation aux déficits de ZAC : 37,68 M€
dotations et provisions	0,5			
sûreté budgétaire	1,4		→	■ dépenses imprévues
frais de fonctionnement des groupes d'élus communautaires	0,8			
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	1 002,2	1 212,8		

subventions d'investissement reçues		52,2	→	■ dont 23,8 M€ de l'Agence de l'eau - 17,3 M€ de l'État pour la construction de logements
travaux d'aménagement pour le compte de tiers	18,4	16,3	→	■ principalement des opérations réalisées pour les communes et en particulier l'aménagement d'espaces publics ou de voirie, et l'achat de foncier
autres créances	4,3	5,0	→	■ créances liées à des cessions en annuités
emprunts et dettes assimilées	0,1		→	■ dépôts de garantie
acquisitions de biens	127,0		→	■ dont acquisitions de terrains et immeubles pour des opérations d'urbanisme et de voirie : 99,8 M€
travaux en cours	267,0		→	■ dont 86,5 M€ pour des travaux de voirie - 85,1 M€ de travaux d'assainissement - 8,3 M€ de travaux sur les réseaux d'eau potable - 27,1 M€ de travaux sur les ouvrages d'art (ponts et tunnels, murs de soutènement)
subventions d'équipement versées	85,9		→	■ dont 0,1 M€ pour des travaux de voirie - 34 M€ pour le logement et l'aide au secteur locatif - 43,1 M€ pour des aménagements urbains - 4,8 M€ pour le développement économique - 2,1 M€ pour l'environnement
immobilisations incorporelles	16,2		→	■ dont frais d'études : 10,2 M€ - acquisitions de logiciels : 3,9 M€
CRÉDITS OPÉRATIONNELS (programmation pluriannuelle des investissements PPI)	518,9	73,5	→	soit une charge nette de : 445,4 €
emprunts et dettes assimilées	140,8	319,9	→	■ remboursement du capital de la dette et emprunts mobilisés
dotations	2,2	32,5	→	■ dont 21,5 M€ reçus du fonds de compensation de la TVA et 11,03 M€ perçus de la taxe locale d'équipement (TLE)
subventions d'investissement reçues		16,5	→	■ produits des amendes de police
produits des cessions de biens		10,0	→	■ encaissement d'acomptes sur des ventes foncières en paiement échelonné
autres créances	0,1	0,1		
sûreté budgétaire	1,1		→	■ dépenses imprévues
CRÉDITS HORS PROGRAMMATION PLURIANNUELLE	144,2	379,0		
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	663,1	452,5		

→ TOTAL GÉNÉRAL BUDGETS CONSOLIDÉS 1 665,3 1 665,3



LES ACTIVITÉS DE SERVICE AUX HABITANTS

REGROUPEMENT DE FONCTIONS	DÉPENSES	RECETTES
aires d'accueil des gens du voyage	2,6	2,1
assainissement	160,1	141,5
centre d'échange de Lyon Perrache	4,9	0,0
collecte	103,2	124,8
eau potable	15,3	16,9
enseignement - formation	2,4	0,7
galeries et ruisseaux	5,6	0,5
logement	41,9	28,2
moyens généraux	105,7	10,2
nettoyement	81,6	0,6
service d'incendie et de secours	33,0	0,0
subvention SYTRAL	122,0	0,0
voirie	238,3	53,9

(en millions d'euros)

Aires d'accueil des gens du voyage

Le Grand Lyon aménage et gère les 14 aires d'accueil des gens du voyage sur son territoire.

Assainissement

Le Grand Lyon programme, finance, construit et exploite tous les ouvrages destinés à transporter et traiter les eaux usées. Le budget Assainissement est en partie financé par la redevance d'assainissement et les subventions de l'Agence de l'Eau.

- 9 stations d'épuration et un nouvel équipement qui sera mis en service en mars 2011 sur le site de la Feysine
- 190,8 millions de m³ d'eaux usées traitées par an
- 2 182 km d'égouts contrôlés

Centre d'échange de Lyon Perrache

Il est placé sous la responsabilité du Grand Lyon, qui en assure l'entretien et la rénovation.

Collecte et valorisation des déchets ménagers

Le Grand Lyon se charge de la collecte des ordures ménagères et de l'exploitation des usines d'incinération, des déchèteries et des centres de tri. Il œuvre en faveur de l'optimisation de la collecte sélective. Ces missions sont en partie financées par les ventes d'énergie et de matériaux issus des usines d'incinération et par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

- plus de 500 000 tonnes de déchets collectés par an, dont près de 60 000 tonnes de déchets issus de la collecte sélective et 121 000 tonnes issues des déchèteries.
- 17 déchèteries, 4 recycleries, 2 usines d'incinération et 2 centres de tri

Eau potable

Le Grand Lyon est responsable de la construction, de la rénovation, de l'entretien et de l'exploitation des réseaux d'eau potable. Par ailleurs, il protège la ressource et assure la distribution d'eau. Cette activité est financée par la facturation de l'eau consommée par les usagers.

- 266 861 millions de m³ d'eau potable distribuée chaque jour
- 97,4 millions de m³ d'eau potable produite chaque année

Enseignement et formation

Le Grand Lyon intervient ponctuellement en tant que maître d'œuvre sur des opérations de rénovation ou d'extension d'équipements liés à l'éducation : IUT de Villeurbanne, CNAM, Institut des études avancées...

Galeries et ruisseaux

Le Grand Lyon entretient les différents cours d'eau et les 50 km de galeries souterraines drainant l'agglomération, principalement situées sous les collines de Fourvière et de la Croix-Rousse.

Logement

Le Grand Lyon verse des subventions aux différents offices HLM de l'agglomération, pour le développement et la gestion du parc immobilier social. Il réalise aussi, à travers différents programmes, une aide à la pierre et fournit de nombreuses aides au logement.

Moyens généraux

Il s'agit des frais de fonctionnement de la communauté urbaine (entretien des locaux, consommations d'énergies...), de frais de logistique et de gestion du parc automobile.

Nettoyement

Le Grand Lyon procède au nettoyage manuel ou mécanisé des voies urbaines ou rurales, des espaces publics, des marchés alimentaires, au vidage des corbeilles de propreté, au traitement des déjections canines mais aussi au déneigement.

- Plus de 2 700 km de voies à entretenir
- Plus de 9 000 corbeilles de propreté
- Plus de 30 500 tonnes de déchets de nettoyage

Service d'incendie et de secours

Le Grand Lyon verse une subvention pour le fonctionnement du Service départemental d'incendie et de secours. Il a également la responsabilité de l'entretien des bouches à incendie de l'agglomération.

Les transports urbains (subvention Sytral)

Le Grand Lyon subventionne le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise, qui a en charge le développement du réseau de transports en commun de l'agglomération.

- 2^e réseau de transports en commun de France après Paris
- 64 communes desservies soit 1,3 million d'habitants
- 1,4 million de voyages par jour

Voirie

Le Grand Lyon assure l'entretien des routes, l'aménagement des voies nouvelles et pistes cyclables, la construction des ponts et passerelles, la gestion et la rénovation des tunnels, la maintenance de la signalisation lumineuse, la mise en place du mobilier urbain et la plantation des arbres. Il a notamment pour objectif d'assurer et d'améliorer la sécurité routière dans l'agglomération.

- 2 701 km de voies communautaires gérées et aménagées
- 8 tunnels exploités et entretenus
- 3 311 arbres plantés sur le territoire du Grand Lyon



LE DÉVELOPPEMENT ET LE RAYONNEMENT DE L'AGGLOMÉRATION

3
LA RÉPARTITION BUDGÉTAIRE
PAR DOMAINE DE COMPÉTENCE

REGROUPEMENT DE FONCTIONS	DÉPENSES	RECETTES
action économique	27,8	2,3
aide aux tourisms	4,7	3,2
aménagements urbains	279,4	35,8
biennales de la danse et d'art contemporain, festival du cinéma Lumière	4,3	0,0
clubs sportifs	1,7	0,0
coopération décentralisée, actions européennes et internationales	2,2	0,2
environnement	8,8	0,2

[en millions d'euros]

Événements culturels

Depuis 2005, le Grand Lyon participe à la diffusion de la culture et de la créativité, en coordonnant ou en soutenant financièrement des manifestations culturelles de portée internationale (festival Lumière, biennales de la danse et d'art contemporain) et nationale (Journées européennes du patrimoine).

Clubs sportifs

Le rayonnement international de Lyon passe aussi par la portée de ses événements sportifs. C'est pourquoi, en plus de subventionner les grands clubs de l'agglomération (Olympique Lyonnais, ASVEL), le Grand Lyon participe activement à l'organisation de divers événements reconnus internationalement (Le Marathon de Lyon, Lyon Free VTT, le Grand Prix de Tennis de Lyon, etc.).

Coopération décentralisée, actions européennes et internationales

Chaque année, le Grand Lyon effectue des actions de coopération avec des villes de pays en voie de développement, principalement en Afrique et en Asie. Il s'implique aussi dans le réseau Eurocities, plateforme de travail et d'échanges regroupant 130 métropoles de 30 pays européens, et participe à des événements internationaux autour de problématiques comme l'eau ou l'assainissement.

Environnement

À travers diverses actions, le Grand Lyon participe à la préservation de l'environnement. Il pilote entre autres l'Agenda 21 (un plan d'actions mis en place depuis 2005 et constamment actualisé fixant des objectifs concrets en matière de développement durable dans des délais donnés). Il subventionne également des associations pour développer l'éducation au développement durable, ou des organismes œuvrant pour le développement durable (COPARLY, SYMALIM, SMIRIL).

Action économique

Pour favoriser le développement économique et le rayonnement international de l'agglomération, le Grand Lyon soutient l'implantation ou le développement des entreprises. Ces aides se traduisent par des subventions, des travaux d'aménagement de sites économiques ou des prestations d'accompagnement. Il met en œuvre des démarches partenariales comme Grand Lyon l'Esprit d'Entreprise (gouvernance économique) ou ONLY LYON (stratégie d'attractivité du territoire).

Aide aux tourisms

L'agglomération lyonnaise accueille près de 6 millions de visiteurs par an, générant un chiffre d'affaires de 1 milliard d'euros et la création d'environ 15 000 emplois salariés directs et 20 000 indirects. Depuis le 1^{er} janvier 2010, le tourisme est devenu une compétence du Grand Lyon. Dans un contexte de concurrence très forte avec les autres métropoles européennes, la mise en œuvre d'un projet de développement touristique à l'échelle de l'agglomération s'impose.

Aménagements urbains

Le Grand Lyon dirige les études et les travaux d'aménagements urbains, qu'il s'agisse d'opérations d'envergure comme les Grands Projets de Ville (Confluence ou le Carré de Soie), de créations de quartiers (la ZAC Berliet à Saint Priest par exemple), d'aménagements d'espaces publics (comme la place de Jacobins, Lyon 2^e) ou d'interventions sur des axes de circulation (entrée Est Lyon 8^e-Bron). Il subventionne également l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, association ayant pour mission de contribuer, par le biais des études qu'elle mène, à l'harmonisation des politiques publiques en urbanisme.



LES AUTRES ACTIVITÉS

3

LA RÉPARTITION BUDGÉTAIRE
PAR DOMAINE DE COMPÉTENCE



REGROUPEMENT DE FONCTIONS	DÉPENSES	RECETTES
assemblée communautaire	4,4	0,0
communication	3,9	0,0
gestion des ressources	411,2	1 244,1
provisions	0,5	0,0

(en millions d'euros)



Assemblée communautaire

Il s'agit des moyens nécessaires au fonctionnement du conseil communautaire.

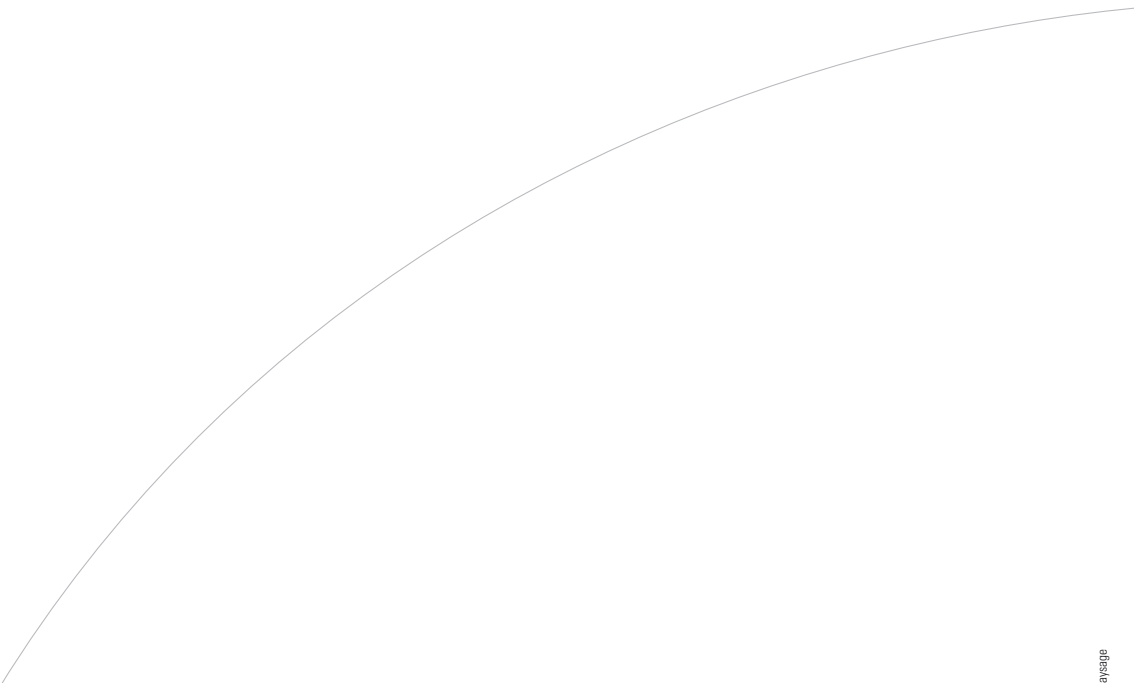
Communication

Afin d'informer les citoyens sur ses politiques et actions, mais aussi pour favoriser le développement et le rayonnement de l'agglomération, le Grand Lyon réalise des actions de communication au niveau local et régional, voire national (édition de Grand Lyon Magazine, campagnes de communication...).

Gestion des ressources

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses et les recettes liées à la fiscalité, aux dotations de l'État et à la gestion de la dette.





Albigny-sur-Saône | Bron | Cailloux-sur-Fontaines | Caluire-et-Cuire
Champagne-au-Mont-d'Or | Charbonnières-les-Bains | Charly | Chassieu
Collonges-au-Mont-d'Or | Corbas | Couzon-au-Mont-d'Or | Craponne
Curis-au-Mont-d'Or | Dardilly | Décines-Charpieu | Écully | Feyzin
Fleurieu-sur-Saône | Fontaines-Saint-Martin | Fontaines-sur-Saône
Francheville | Genay | Givors | Grigny | Irigny | Jonage | La Mulatière
La Tour-de-Salvagny | Limonest | Lyon | Marcy-l'Étoile | Meyzieu
Mions | Montanay | Neuville-sur-Saône | Oullins | Pierre-Bénite
Poleymieux-au-Mont-d'Or | Rillieux-la-Pape | Rochetaillée-sur-Saône
Saint-Cyr-au-Mont-d'Or | Saint-Didier-au-Mont-d'Or | Saint-Fons
Sainte-Foy-lès-Lyon | Saint-Genis-Laval | Saint-Genis-les-Ollières
Saint-Germain-au-Mont-d'Or | Saint-Priest | Saint-Romain-au-Mont-d'Or
Sathonay-Camp | Sathonay-Village | Solaize | Tassin-la-Demi-Lune
Vaulx-en-Velin | Vénissieux | Vernaizon | Villeurbanne

GRANDLYON
communauté urbaine

Délégation générale aux ressources
Direction des finances

20, rue du lac
BP 3103 / 63399 Lyon cedex 03
Tél. : 04 78 63 40 40
www.grandlyon.com